



## Cartes journalières CFF

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'administration communale de Saillon met à disposition de ses habitants deux cartes CFF Commune par jour, dans le but d'encourager l'utilisation des transports publics.

Les cartes journalières permettent de voyager en 2<sup>e</sup> classe, dans toute la Suisse, à une date précise. Ces cartes ont la même validité que l'abonnement général et vous permettront de circuler sur le réseau ferroviaire, le réseau postal, certaines lignes de navigation, ainsi que sur la plupart des réseaux urbains.

La mise à jour des disponibilités sur le site internet de la Commune de Saillon est effectuée deux fois par semaine.

### Conditions d'utilisation:

Ayant droit	:	Toute personne domiciliée et inscrite auprès du contrôle de l'habitant de notre Commune. Les billets peuvent également être vendus aux personnes qui ne sont pas domiciliées sur Saillon, 5 jours avant la date désirée.
Achat	:	Aucune réservation n'est acceptée. L'achat se fait directement au bureau communal.
Prix (carte dès le 01.09.16)	:	Fr. 38.00 par jour et par abonnement pour les résidents de la Commune. Fr. 40.00 par jour et par abonnement pour les hors-commune.
Paielement	:	Au comptant. Aucun abonnement ne sera délivré contre facturation
Horaire	:	Durant les heures d'ouverture du bureau communal.
Perte et remboursement	:	En cas de perte ou de non utilisation de la carte journalière l'utilisateur ne sera pas remboursé.

### Famille et enfants:

- Les enfants âgés de 0 à 5,99 ans, accompagnés de leurs parents ou de leurs grands-parents, peuvent voyager gratuitement sur le réseau ferroviaire et postal.
- Les enfants âgés de 6 à 15,99 ans, accompagnés de leurs parents, peuvent voyager à tarif préférentiel sur le réseau ferroviaire et postal en Suisse. En effet, les CFF délivrent une carte junior pour le prix de Fr. 30.– par année et par enfant (les deux premiers enfants paient – gratuité dès le 3<sup>e</sup> enfant entre 6 et 15,99 ans), sur présentation du livret de famille ou des pièces d'identité des enfants et des parents. L'émission des cartes doit être effectuée le même jour pour tous les enfants.
- Les enfants de 6 à 15,99 ans, accompagnés de leurs grands-parents, peuvent voyager à tarif préférentiel sur le réseau ferroviaire suisse. En effet, les CFF délivrent une carte pour petits-enfants pour le prix de Fr. 30.– par année et par enfant, sur présentation des pièces d'identités des grands-parents et des petits-enfants.

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter les CFF au numéro 0900 300 300 (numéro payant).

Votre administration communale